

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le QUINZE DECEMBRE
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 11 décembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 16

Quorum : 12

Nombre de pouvoir : 01

Nombre de votants : 17

- Pour : 17

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 16

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, LEFANT Myriam COQUILLARD Michel, RAYBAUD-MARTIGNONI Florence, ROSSET Emmanuelle

Absents et excusés : 7

Mmes, MM. MUET Daniel, GAYDON Jeanine, GAYDON Jean-François, TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

Pouvoir : 01

Madame GAYDON Jeanine à Madame THORENS Valérie

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2025_12_14

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - REMPLACEMENT DES CHASSIS VITRES NORD-OUEST DU PALAIS DES SPORTS - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Il est rappelé les désordres dont souffre le palais des sports à Morzine, bâtiment inauguré en 1976 : l'exposition aux intempéries du complexe poteaux supports et châssis vitrés présent en façade nord-est du bâtiment, entre les 2 pans de toiture arrondie, a entraîné leur dégradation.

Aussi, une mission de maîtrise d'œuvre complète a été confiée au cabinet GUSTAVE, ingénieurs du bois, afin d'établir le dossier de consultation des entreprises propre à la remise en état de ces éléments.

Dans le cadre de son diagnostic préalable, le cabinet GUSTAVE a établi que « les poteaux présentent un état de dégradation avancé : la section efficace des poteaux n'est plus suffisante pour assurer la pérennité de l'ouvrage ».

De la même façon, ce diagnostic a permis d'établir que « les châssis vitrés (3x6m) à ossature métallique sont dans un état de dégradation avancé : Corrosion du film de protection (peinture) et corrosion du matériau. Les joints d'étanchéité entre châssis sont également dans un état de dégradation avancé ».

Enfin, la courserie extérieure d'entretien « est dans un état de dégradation très avancé et des défauts de mise en œuvre sont visibles », entraînant l'impossibilité de l'utiliser et la nécessité de procéder à « sa dépose et son remplacement ».

Outre la fragilité structurelle de ces éléments qui se trouvent à l'aplomb des tribunes accueillant près de 1 000 personnes, l'état de l'ensemble entraîne des ruissellements des eaux de toiture sur ces tribunes par temps de pluie.

Il y a donc lieu de procéder au remplacement de ces éléments, soit 10 châssis vitrés de 5,84 mètres de long, et les 11 poteaux les séparant, en assurant l'étanchéité de l'ensemble.

Compte tenu des difficultés d'accès à cette zone de travail, une telle opération a été estimée par le cabinet Gustave à 320 K€ HT, qu'il convient plutôt de recalculer à 410 K€ HT compte tenu des résultats des premières consultations d'entreprises effectuées pour ces travaux.

Une telle opération peut notamment faire l'objet de subventions du conseil départemental de la Haute-Savoie au titre de « la réhabilitation d'équipements sportifs d'intérêt départemental », le montant de l'aide étant toutefois déterminé « au cas par cas ».

Aussi, compte tenu de l'intérêt départemental de cette patinoire qui participe régulièrement au rayonnement national ou international de la Haute-Savoie (Finale des championnats de France de danse sur glace 2024, matches récurrents de la ligue 1 de Hockey, base logistique pour de grands événements tels que l'Etape du Tour de France en 2023, le Rallye du Mont-Blanc chaque année, les Championnats du Monde Juniors de ski alpin 2024 et, notamment, le Championnat du monde Ultra WC Spartan Race 2024, 2025, et 2026), il y a lieu de solliciter une subvention maximale de 80 % des travaux à réaliser, ce qui permettrait d'établir le plan de financement suivant :

DEPENSES	
Etudes	7 000 €
Travaux	410 000 €
Frais de maîtrise d'œuvre, assistance technique	42 804 €
Acquisition foncière	0 €
TOTAL	459 804 €
RECETTES	
Aide à la construction ou réhabilitation d'équipements sportifs	328 000 €
Autofinancement emprunts	131 804 €
Autofinancement fonds propres	0 €
TOTAL	459 804 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la poursuite des études et le démarrage des travaux de remplacement des châssis vitrés nord-est du palais des sports de Morzine,

ADOpte le plan de financement des coûts correspondants imputables aux budgets principaux 2025 et 2026 de la Commune de Morzine,

AUTORISE M. le maire à solliciter toutes subventions pour le financement de ce projet,

DIT que la part qui ne serait pas obtenue au titre de subventions serait prise en charge par la Commune de Morzine,

AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour extrait certifié conforme,
 fait à Morzine, le 17 décembre 2025.

La secrétaire de séance,
 Marie-Paule MARULLAZ.

Le maire de Morzine,
 Jean-François BERGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.